

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

**ABONNEMENTS**  
 Le Journal est envoyé par an des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois par anticipation.  
 Le prix est de 5 francs par an.  
 Les abonnements sont payés d'avance.  
 Les abonnements sont payés d'avance.  
 Les abonnements sont payés d'avance.

**INSERTIONS**  
 LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal.  
 Le prix est de 25 c. la ligne pour les annonces et de 50 c. pour les réclames.

M. Havaux, rue J.-J. Rousseau, 8  
 M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les abonnements pour le Journal du Lot.

Station	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
CAHORS — Départ.	5h10	12h25	5h40
Mercuès — Arrivée.	5 26	12 47	5 55
Parnac — Arrivée.	5 39	1 7	6 7
Luzech — Arrivée.	5 47	1 20	6 16
Castelfranc — Arrivée.	6 3	1 43	6 37
Puy-l'Évêque — Arrivée.	6 17	2 »	6 49
Duravel — Arrivée.	6 27	2 14	6 58
Soturac Touzac — Arrivée.	6 37	2 27	7 7
Fumel — Arrivée.	7 4	2 44	7 19
Monsempron-Libos — Arrivée.	7 3	2 51	7 26

Station	Omnibus mixte (151)	Poste mixte	Omnibus mixte (405)
Monsempron-Libos — Départ.	8h41	5h19	7h40
AGEN — Arrivée.	9 59	6 44	9 57
Monsempron-Libos — Départ.	7h48	3h 3	7h34
PÉRIGUREUX — Arrivée.	10 58	5 46	11 6
BORDEAUX — Arrivée.	3 28	10 18	
RODEZ — Arrivée.	9 34		
AURILLAC — Arrivée.	9 42		
VIERZON — Arrivée.	7 15	12 42	7 53
PARIS — Arrivée.	12 39	4 39	3 4

Station	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte
PARIS — Départ.	7h45	9h40	
BORDEAUX — Arrivée.	10 30	4 45	
PÉRIGUREUX — Arrivée.	6 50	5 16	
Monsempron-Libos — Arrivée.	8 30		
AGEN — Départ.	5h50	2h	6h10
Monsempron-Libos — Arrivée.	7 15		7 31

Station	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Monsempron-Libos — Départ.	7h30	9h30	5h25
Fumel — Arrivée.	7 37	9 37	5 37
Soturac Touzac — Arrivée.	7 50	9 49	5 53
Duravel — Arrivée.	8 2	9 57	6 7
Puy-l'Évêque — Arrivée.	8 11	10 6	6 20
Castelfranc — Arrivée.	8 30	10 20	6 43
Luzech — Arrivée.	8 44	10 32	7 2
Parnac — Arrivée.	8 55	10 41	7 18
Mercuès — Arrivée.	9 7	10 52	7 35
CAHORS — Arrivée.	9 25	11 8	7 54

## Cahors, le 19 Août 1875

D'après les premières nouvelles de la session des Conseils généraux dans toute la France, le caractère de la nomination des bureaux n'a pas une très grande signification. Presque partout, les choix ont porté sur les mêmes hommes que l'an dernier. On ne cite que sept Conseils généraux qui aient fait exception à cette règle, ce sont : les conseils du Puy-de-Dôme, où M. Bardoux a été élu en place de M. Ledru de Lot-et-Garonne, où M. Lacoste remplace M. de Bastard ; de la Haute-Marne, où M. Genuit est remplacé par le général Boissonnet ; de Meurthe-et-Moselle, où M. Mézières cède le fauteuil à M. Rollin ; du Rhône, où M. Durand est remplacé par M. Terrier ; de la Haute-Saône, où M. Willemot remplace M. Aloiset ; enfin des Vosges où M. Grandjean a été élu en remplacement de M. Claude. Il serait difficile de dire quel est le parti qui a gagné ou perdu le plus à ces petites modifications.

Dans la grande majorité des conseils, nous trouvons que les présidents nommés, appartiennent, par leurs opinions connues comme par leurs antécédents, à la politique conservatrice. M. Decazes a été nommé président du conseil général de la Gironde et M. Dufauré, président du conseil de la Charente. Le conseil général de l'Aube a maintenu la présidence à M. Roy ; le conseil de l'Aveyron, à M. de Bonald ; le conseil de l'Ardeche, à M. de Bernardi ; le conseil de Cantal, à M. de Parieu ; le conseil de la Corrèze, à M. Brunet ; le conseil du Gard, à M. de Chabaud La Tour ; le conseil de l'Indre, à M. Clément ; le conseil du Morbihan a maintenu la présidence à M. de la Monneraye, et la vice-présidence à M. de Kerdrel ; le conseil de la Sarthe a maintenu la présidence au marquis de Talhouët ; le conseil de Seine-et-Marne, à M. de Greffulhe ; le conseil de Maine-et-Loire, à M. de Durfort de Civrac ; le conseil de la Seine-Inférieure, à M. Ancel ; le conseil du Finistère, à M. de Carné, etc., etc.

Dans l'Oise, M. le duc d'Aumale a été réélu président. M. Eugène Levayasseur, directeur de l'enregistrement et des domaines, l'un des hommes les plus considérables du parti conservateur et libéral dans le département, a été nommé vice président.

On lit dans le Journal des Débats :

« Le seul discours ayant un caractère politique qui nous soit parvenu au moment où nous écrivons est celui de M. Dauphin, président du conseil général de la Somme. Après avoir remarqué que la Somme est essentiellement conservatrice, M. Dauphin a insisté sur l'excellent effet qu'a produit dans

ce département le vote des lois constitutionnelles. « Lorsque la solution apparaît, a-t-il dit, lorsque, après une laborieuse préparation, une Constitution définitive est votée, la presque unanimité de nos commettants s'y attache. Fatigués de discussions souvent stériles, agriculteurs, commerçants, ouvriers, industriels demandent à conserver l'état de choses établi et ne prêtent ni oreille, ni appui à ceux qui persistent à attaquer les lois de leur pays par les intrigues, les factions et les émeutes. » M. Dauphin a fait ensuite remarquer à ses collègues combien l'institution d'un gouvernement régulier et défini rendait l'administration plus facile, et il les a invités à profiter de ce nouvel avantage pour s'occuper plus activement que jamais des intérêts de leur département.

## Revue des Journaux

**L'Echo.**  
 La Liberté revient sur la question des maires bonapartistes, et se donne beaucoup de mal pour démontrer que le principe de l'Appel au peuple n'est pas contraire aux institutions du pays. Toute l'argumentation de notre contradicteur consiste à soutenir que le suffrage universel étant la base de ces institutions, et l'Appel au peuple étant une application du suffrage universel, il doit être permis de réclamer l'Appel au peuple. C'est, comme on voit, fort simple, et le polémiste de la Liberté, qui paraît un peu neuf, ne s'est pas mis en frais d'imagination.

Inviter le gouvernement à montrer de la fermeté contre les maires qui témoignent de leur fidélité au principe de l'Appel au peuple, dit notre contradicteur, c'est bien nettement l'inviter à procéder à des destitutions en masse. Nous ne savons si l'on veut décidément nous faire passer pour féroces, mais nous déclarons sans détour que nous croyons en effet que le gouvernement doit destituer sans hésitation tout maire qui témoignera publiquement de sa fidélité au principe de l'Appel au peuple, parce que tout maire qui donne ce témoignage est un factieux.

Le plébiscite est contraire à nos institutions, parce qu'il est en dehors d'elles ; il est bien clair que ce qui n'est pas mentionné par la loi fondamentale est par elle absolument exclu.

Reprocher à la Constitution de n'avoir pas été soumise à une sanction plébiscitaire, c'est contester le pouvoir souverain de l'Assemblée, c'est être factieux.

Demander l'Appel au peuple actuellement, c'est outrager la Constitution, qui ne peut être sujette à révision, jusqu'en 1880, que sur la seule initiative du président de la République, c'est être factieux.

Demander que la révision s'opère en 1880 par voie d'Appel au peuple, c'est également outrager la Constitution, qui fixe la procédure de la révision, et qui confie formellement cette tâche matérielle à un Congrès des deux Chambres ; c'est être factieux.

Chambres. Tout citoyen qui se déclare partisan de l'Appel au peuple est donc l'adversaire de la loi ; s'il est en même temps fonctionnaire public, comme les maires, s'il est nommé par le gouvernement, comme les maires actuels, il est doublement et triplement coupable, et il doit être frappé.

La loi des maires, que nous n'avons pas à apprécier ici, et qui n'a peut-être pas tous les caractères d'une institution durable et permanente, donne à ces magistrats municipaux l'investiture gouvernementale, et rend par conséquent le ministre responsable des écarts qu'il tolère et des rébellions qu'il ne châtie pas. Le ministre est d'autant plus obligé de sévir, le cas échéant, qu'il n'a pas seulement le droit de révoquer les maires ; il les a choisis ; ils sont à la fois ses agents et ses créatures ; leurs fautes le compromettent directement. Aussi n'est-ce pas une suspension de six mois qui doit attendre les hommes qui se mettent dans le cas du maire d'Echallat ; c'est la révocation pure et simple.

Nous l'avons déjà dit, et nous le répétons, nous ne demandons pas de destitutions en masse, par la raison bien simple que les maires resteront presque tous dans la limite de leurs droits et de leurs devoirs, quand cette limite sera tracée d'une main ferme par le pouvoir. D'ailleurs, nous respectons les sentiments intimes, les affections et les regrets des hommes qui ont servi l'Empire, ou qui ont cru avoir à s'en louer, ou qui le regardent comme un excellent gouvernement. Que les maires pensent ce qu'il leur plaît, c'est leur affaire ; les préfets ont seulement à se demander si certains bonapartistes ne laissent pas trop deviner leurs préférences secrètes. Mais quant aux témoignages de fidélité plébiscitaire, comme l'incartade du maire d'Echallat, il faut une répression nette, claire, rigoureuse. Toute tolérance à l'égard d'une faute publique devient de la complicité, et les gouvernements sont responsables de tout scandale donné impunément par leurs agents révoqués.

## Journal des Débats

Les bonapartistes ont célébré la fête du 15 août. Hélas ! le temps n'est plus où « sur nos places publiques ornées de guirlandes et sur nos rues illuminées de feux éclatants » il leur était permis d'étaler à leur aise un enthousiasme facile et bien nourri. Aujourd'hui tout est sombre, les quais, les ponts, les boulevards. Au lieu des démonstrations tapageuses d'autrefois, il faut se contenter de promenades silencieuses et obscures ; la fête est troublée par un deuil ; le 15 août « réveille des émotions poignantes » ; les derniers fidèles sont réduits à traîner d'églises en églises, des souvenirs et des espérances qu'ils n'ont plus le droit de produire au grand jour, comme le chaître de Boileau, ils ne peuvent plus être vus que de Dieu ! « Tout se passe, s'écrie le Pays, entre notre âme et Dieu ! » Des prières ! des pèlerinages ! tristes ressources pour un parti habitué à des cérémonies plus réalistes. L'odyssée des rédacteurs du Pays ressemble presque à un enterrement. « Nous irons, disent-ils, visiter les endroits où naguère éclataient les transports d'un peuple heureux et enthousiaste... Nous irons sur cette place où tomba la tête de

Louis XVI, et nous regarderons les ruines des Tuileries, reconstruisant dans notre pensée attendrie cette fenêtre d'où l'empereur assistait à la joie populaire... (Quel étonnant mélange de souvenirs et de sentiments ! Nous irons à l'église... Où n'iront-ils pas ? Voilà notre façon, s'écrie le Pays de célébrer nos anniversaires ! »

Si les bonapartistes n'avaient que cette façon de célébrer leurs anniversaires, nous n'aurions garde de nous plaindre ; nous les laisserions poursuivre en paix leur excursion à travers les lieux qui leur rappellent tant de bonheurs disparus. Mais le programme du Pays ne contient pas seulement des élévations à Dieu et des méditations sur les mystères qui expliquent la chute des empires. D'abord, ce programme est adressé à S. A. Mgr le prince impérial, ce qui pourrait passer pour une formule plus que polie ; en outre, il contient des projets et des menaces assez extraordinaires de la part de gens qui prétendent « laisser à d'autres le soin de troubler l'Etat, quand certaines dates de l'histoire viennent résonner comme un écho sonore. »

Est-ce pour se montrer de scrupuleux observateurs des lois que les rédacteurs du Pays nous annoncent l'époque « où la Constitution sera peut-être foulée aux pieds ; où la loi deviendra, entre les mains des radicaux, non plus le glaive qui protège, mais le poignard qui assassine ? » Voilà de singulières prédictions pour des pèlerins fervents et tout absorbés par leur prétendues prières. Aurions-nous affaire à ces héros de mélodrammes qui passent si rapidement du chapelet à l'escopette ? Le Pays ne veut pas nous laisser de doute à ce sujet. « Nous comptons sur vous, Monseigneur, écrit-il au prince impérial, et nous qui vous connaissons, qui savons ce que votre cœur renferme d'énergie virile, nous sommes tranquille ; car vous n'imiterez pas ces prétendants platoniques assis mélancoliquement sous l'orme, et qui ne savent rien tenter pour sauver la patrie, attendant dans leur fanatisme stupide que la montagne allât vers eux. Vous, Monseigneur, vous saurez aller à la montagne et nous vous y suivrons ! Et ce qui fait votre force et votre grandeur, c'est que, tout en n'attendant la puissance souveraine que du libre consentement populaire, vous êtes de ceux que de vains et coupables scrupules n'arrêteront pas lorsque le règne de la loi venant à s'interrompre, la France courra le danger de devenir la proie des assassins et des incendiaires. » L'appel au coup d'Etat est-il assez direct ? Le bout de hallebarde se montre-t-il assez sous la robe de bure ? Est-il possible d'être à la fois plus dissimulé et plus sincère ? « Monseigneur, tenez-vous prêt ! ajoute le Pays. Votre famille a toujours eu la bonne fortune de ramasser la couronne dans la boue où elle était tombée. » Ce dernier mot est le pavé de l'ours venant après bien des rodemontades.

Le Pays a de la peine à soutenir le ton guindé qu'il s'est imposé, la vérité et la nature, un instant chassés, viennent au galop. « Nos vœux, dit-il en terminant au prince impérial, s'envolent vers votre jeunesse radieuse, comme un essai d'oiseaux, s'envolent vers le printemps. » Il est bon que la France



sache de qui se compose cet essai d'oiseaux et vers quel printemps il vole à tire-d'aile.

Français.

On a dit longtemps que la littérature de chaque peuple était le tableau fidèle de ses mœurs, et qu'une nation pouvait aisément être connue et jugée d'après les œuvres de ses romanciers et de ses auteurs dramatiques. Si le chab de Perse ou le sultan de Zanzibar avaient voulu jurer d'après ce criterium la France et d'Angleterre, ils auraient eu une triste idée de nos mœurs, une haute opinion de de celles de nos voisins. Chez nous, depuis près d'un quart de siècle, le théâtre nous présente, sans paix ni trêve, des courtisanes dévorant la fortune de leurs dupes, des épouses coupables qui trahissent, déshonorent et ruinent leurs maris, des fils naturels, des enfants adultérins qui font à leur père des cours de morale. Le roman est allé beaucoup plus loin encore : il est surtout descendu beaucoup plus bas, il est tombé jusqu'à décrire complaisamment les passions les plus monstrueuses. Est-il permis d'aller plus avant dans la peinture des vices et de découvrir des lèpres de l'âme humaine que nos écrivains à la mode aient oubliées dans leurs études réalistes ? Il est permis d'en douter.

Voyez, au contraire, le roman anglais, nous ne parlons pas du théâtre, et pour cause. — Quelles charmantes galeries de têtes de Keepsake ! Quelles figures de jeunes filles angéliques, d'épouses chastes comme des matrones romaines. Il faut des loups dans la bergerie, il faut des vices dans un roman : aussi tous les personnages ne sont-ils pas parfaits ; mais leurs défauts sont ceux qu'on peut nommer sans embarras devant la jeune fille la plus pure. Le roman de mœurs nous montre des avarés, des égoïstes, des orgueilleux, des escrocs ; le roman à sensation nous présente des assassins ; mais si les héros des « novels » d'outre-Manche convoitent parfois l'âne ou le bœuf de leur prochain, ils ne se permettent jamais de convoiter sa femme. Quand deux jeunes gens s'aiment, c'est pour le bon motif. La flirtation est admise à la rigueur dans les œuvres des romanciers anglais, l'adultère en est rigoureusement exclu ; et si Dickens a osé mettre en scène une ou deux épouses coupables, il a eu soin de leur infliger au dénouement les plus effroyables châtimants. Voyez un peu d'après cela quelle idée notre dernier hôte oriental, le sultan de Zanzibar, se serait faite de nos voisins s'il s'était donné la peine de lire, avant de quitter ses Etats, des œuvres les plus célèbres publiées depuis trente ou quarante ans des deux côtés de la Manche, de nos romans et de nos romans. Par malheur pour nos voisins et par malheur pour nous, à côté des œuvres d'imagination il y a les témoignages de la réalité. A côté des romans et des comédies, où s'agitent des êtres de fantaisie, il y a les tribunaux, devant lesquels les personnages réels viennent débattre leurs intérêts et répondre de leurs mauvaises actions. Or il est difficile de ne pas remarquer que les causes célèbres de nos voisins ressemblent singulièrement aux nôtres, et que chez ce peuple si moral, d'après le témoignage de ses écrivains, le nombre des mauvais ménages, des maris volages et des épouses coupables ne semble pas être au-dessous de ce qu'il est chez les compatriotes d'Alexandre Dumas fils, d'Augier, de Sardou et de Flaubert.

Il faudrait même remonter bien haut dans nos annales judiciaires pour trouver un fait analogue à celui qui vient de se passer chez nos voisins. Un homme du monde, un militaire distingué par l'éclat de ses services, un ami personnel du prince de Galles, le colonel Baker, se trouve en chemin de fer avec une jeune fille du monde, la sœur d'un de ses camarades de l'armée. Cette jeune fille a été conduite à la gare par sa famille. Elle va retrouver quelques miles plus loin sa sœur et son beau-frère ; elle est montée seule dans le wagon, cela n'a rien d'extraordinaire en Angleterre, où les jeunes filles ont plus de liberté que les femmes mariées. Cet officier, en tête à tête avec cette enfant que tout commande à son respect, à ses égards, à sa protection, cause d'abord avec elle comme il l'eût fait dans le salon de sa mère ; puis la conversation prend un ton plus tendre, plus familier ; bientôt la pauvre enfant éperdue, se voyant en butte à la plus criminelle des tentatives, s'échappe du wagon tandis que le train continue sa marche rapide et que le colonel Baker, acquitté par le jury sur l'un des deux chefs d'accusation qui pesaient sur lui, a été condamné sur le moins grave et en sera

quitte pour douze mois de prison. Il est vrai qu'il faut compter comme surcroît de peine la perte de sa position et de son honneur.

Nous ne dirons pas qu'aucun Français ayant reçu une bonne éducation et occupant une position élevée ne serait capable de commettre un acte semblable à celui du colonel Baker ; mais, en réalité, il faut remonter à près d'un demi-siècle dans nos annales judiciaires pour retrouver un fait offrant quelque analogie avec celui qui vient de soulever un tel scandale en Angleterre. Si les mères françaises veulent conclure de ce procès qu'elles ont raison de ne pas laisser, comme le font les mères anglaises, leurs filles sortir et voyager seules, ce n'est pas nous qui leur donnerons tort ; mais, pour notre part, nous nous contenterons de conclure qu'il y aurait quelque injustice à croire les Français aussi dépravés ou les Anglais aussi vertueux qu'on pourrait être porté à le supposer après avoir lu les livres qui se publient à Paris et à Londres.

Si les Anglais voulaient bien imiter dans leur vie pratique les vertus des héros de leurs romans, et si nos romanciers consentaient à donner un peu plus libéralement à leurs personnages imaginaires les qualités des Français du monde réel, tout irait mieux des deux côtés de la Manche.

Informations

L'application de la loi sur l'organisation du service religieux dans l'armée, de terre vient de faire l'objet de nouvelles instructions adressées par le général de Cisse aux gouverneurs militaires de Paris et de Lyon, au général Chanzy, gouverneur de l'Algérie, ainsi qu'à tous les généraux commandant les corps d'armée, divisions et brigades. Le Journal des Débats donne l'analyse de ces instructions.

L'article 5 de la loi du 20 mai 1874 dispose que, « les dimanches et fêtes conservées par le Concordat, un office spécial est fait par les aumôniers titulaires ou auxiliaires pour les troupes de la garnison ; que, ces jours-là, le travail est supprimé dans les ateliers et établissements militaires, conformément à la loi existante ; qu'enfin, dans les quartiers, casernes, camps et forts, les heures du service militaire sont réglées de manière que les militaires de tout grade aient la faculté de remplir librement leurs devoirs religieux. » Afin d'assurer plus strictement encore l'application de ces diverses dispositions, le ministre de la guerre, vient de décider que l'inspection que les chefs de corps sont tenus, aux termes de l'ordonnance sur le service intérieur des corps de troupe, de passer chaque dimanche, ainsi que les revues ou parades que les généraux sont autorisés à prescrire de temps à autre le même jour, en vertu d'instructions ministérielles en date du 22 avril 1873, afin de permettre à tous d'apprécier la bonne tenue et l'instruction des troupes, et de relever ainsi le prestige de l'armée vis-à-vis des populations, seraient désormais réglés, quant aux heures, de façon que les officiers et les hommes de toutes armes eussent toujours, dans la matinée du dimanche, au moins deux heures à leur disposition pour pouvoir accomplir les devoirs de religion qui leur sont imposés par leur culte respectif.

Ce résultat pourra d'ailleurs, dans la pensée du ministre, être facilement obtenu partout et dans toutes les armes, sans que la tenue ou le service aient à en souffrir, en laissant aux hommes l'après-midi de la journée du samedi pour se livrer aux divers travaux de la caserne et aux soins de propreté personnelle.

En outre, les jours de fêtes légales, c'est-à-dire l'Assomption, la Toussaint, le Noël, l'Ascension et la Pentecôte, il ne devra jamais être passé de revue, et, sauf ce qui est nécessaire pour le service normal, les hommes devront avoir la libre disposition de la journée entière pour remplir, selon que leur conscience le leur indiquera, leurs devoirs religieux.

Le Journal des Débats ajoute en terminant que « cette manière de procéder n'est pas nouvelle, puisque, en fait, elle a été constamment suivie dans tous les corps bien commandés. » En tous cas, elle ne peut être que favorablement accueillie ; il importe, en effet, autant au point de vue religieux que pour la santé des hommes, qu'ils aient, si cela est possible, par semaine un jour de repos.

Le Maroc va faire une première tentative pour entrer dans la voie de la civilisation.

Samedi dernier est arrivé à Paris El-Hadj-Mahommed-el-Ouardani, conseiller privé de l'empereur du Maroc. Ce personnage vient visiter la France et la Belgique, et étudier la création à Paris d'une école marocaine.

Le Parlement anglais a clos sa session. Le discours de la reine prononcé à cette occasion renferme cette parole rassurante : « Je vois devant moi, à dit la reine, avec espoir et confiance, la perspective du maintien ininterrompu de la paix européenne. »

On télégraphie de Berlin : Le Moniteur officiel de l'empire répondant à plusieurs journaux qui ont, à diverses reprises, prétendu que le gouvernement belge, à la suite d'avis officiels ou officieux du gouvernement de l'empire, avait dû donner aux religieux et religieuses chassés de Prusse l'ordre de s'éloigner de la frontière allemande, se déclare autorisé à affirmer qu'aucune invitation ou avis de ce genre n'a été ni directement ni indirectement adressé au cabinet de Bruxelles de la part du gouvernement allemand.

On annonce un pèlerinage de catholiques allemands à Lourdes. Le comte Fraoz de Stolberg publie dans la Germania le prospectus de ce pèlerinage. Les pèlerins se réuniront à Paris le 7 septembre, et consacreront une plaque votive dans l'église de Notre-Dame-des-Victoires ; puis départ pour Lourdes ; enfin, arrivée dans cette ville le 9 septembre.

Qui eût jamais cru trouver des vers dans le Journal des petites-affiches ?

Avis

De vous annoncer, j'ai l'honneur. Qu'excellent versificateur, Je brode en vers les plus doux thèmes, Sur noces, enterrements, baptêmes, Chansons à flons-flons, à refrain, Epîtres galantes, enfin Lettres d'amour à rimes riches, Bouis-rimés, odes, acrostiches, Pour le compte de tout venant, Ecrivez-moi bureau restant, A Paris, pour MONSIEUR ALPHONSE ! Joignez DEUX FRANCS pour la réponse.

Avis aux amateurs. La liberté revient. Les doctrines socialistes et les doctrines anarchiques, et les doctrines de mal pour le mal, et les doctrines de l'Appel au peuple, et les doctrines de la destruction, et les doctrines de l'abolition.

Espagne et Turquie.

Les alphonzistes continuent à assiéger La Seu-d'Urgel, et les Turcs poursuivent toujours les insurgés de l'Herzégovine. Les nouvelles qui nous arrivent de Madrid et de Riguse ont cela de commun, qu'elles nous annoncent de grands préparatifs militaires et une victoire prochaine, sans que ces prédictions optimistes se soient encore réalisées. Tout le matériel de guerre est arrivé à la Seu-d'Urgel et le général Martinez Campos va commencer l'attaque générale, nous disent les dépêches espagnoles ; et elles ajoutent aussitôt : La Gaceta publiera jeudi un décret relatif à la conscription. — Les troupes turques ont remporté de nombreux succès sur l'insurrection, disent de leur côté les dépêches de la Sublime-Porte mais elles n'ont pas encore mis fin à la révolte ; en conséquence, le gouvernement s'est décidé à prendre des mesures énergiques : il a télégraphié au gouverneur de Bosnie pour lui donner l'ordre d'envoyer immédiatement en Herzégovine toutes les troupes disponibles ; il a de plus expédié deux bataillons de Constantinople et invité le gouverneur de la Crète à en diriger trois sur le théâtre de la guerre. Singuliers triomphes qui provoquent de nouvelles levées d'hommes, de nouveaux armements ! Vérité en deçà des Pyrénées, mensonge au-delà ! s'écriait Pascal. Nous sommes en progrès, puisque la vérité officielle est la même dans tous les pays que baignent la Méditerranée et l'Adriatique !

Au reste, il est toujours impossible de donner des détails précis sur les deux insurrections qui troublent en ce moment l'Europe. L'Espagne poursuit lentement sa campagne contre les carlistes, et la Turquie se débat au milieu des difficultés que la plus petite révolte fait naître chez une nation profondément ébranlée. Il n'est pas probable que les insurgés se soient déjà emparés de Trébigne, mais ils l'assiègent très vigoureusement, et ils parviendront bientôt à s'en rendre maîtres si l'armée turque ne reçoit pas de nouveaux renforts.

« Avant de cerner Trébigne, dit la Politische Correspondenz, feuille officieuse de Vienne, les insurgés ont eu plusieurs combats dans les environs avec la faible garnison de cette ville. Puisqu'ils sont parvenus à la cerner, on peut conclure de là qu'elle a été l'issue de des escarmouches qui ont précédé cette opération. » Le siège de Trébigne est donc un premier indice des progrès de l'insurrection. D'autre part, s'il faut en croire une correspondance de l'agence Havas, les révoltés, qu'on croyait désarmés, seraient au contraire abondamment pourvus d'armes et de munitions, ce qui ne permet plus de douter que leur mouvement ne fût préparé de longue main. Ainsi s'expliqueraient les premiers succès de ces bandes, dont les renseignements officiels nous faisaient un si triste tableau. C'est Mostar, ville de l'Herzégovine, et non Monastir qui est, paraît-il, tombé en leur pouvoir. La Presse de Vienne affirme même que ce n'est ni Mostar ni Monastir, mais une petite localité nommée Douzi-Monastir, que ses fortifications n'ont pas préservée contre un assaut sanglant. Quoiqu'il en soit, l'étoile des insurgés ne décline pas aussi vite que l'espérait Dervish-Pacha ; et la foudre de la colère du sultan, « prête à tomber sur tous ceux qui oseraient faire la moindre résistance », n'a jusqu'ici écrasé que par métaphore la révolte de l'Herzégovine. (Journal des Débats.)

Chronique locale et méridionale.

CONSEIL GÉNÉRAL

La commission départementale a été nommée hier à la fin de la séance. Les membres qui en font partie sont : MM. Bessières, Burgalières, Cambres, Duphénéux, Demeaux, baron Dufour de Gozon, Lafon de Caix, Mayzen, Roques, Theillard, de Vermacl, Wayssié.

Nous apprenons avec plaisir que le Conseil général, dans sa séance du 17 août, a voté une somme de 200 fr. pour encourager les travaux de la Société des Etudes du Lot.

On sait que cette Société, dont l'utilité s'affirme de plus en plus, reçoit déjà du ministère une allocation annuelle de 300 fr.

Les examens pour le baccalauréat ont commencé mardi dernier.

Le jury des sciences se compose de MM. Molins, Daguin et Joly.

Le jury des lettres se compose de MM. d'Hugues, Compayré et Duménil.

Les examens pour le baccalauréat ès-sciences sont terminés.

23 candidats ont pris part aux épreuves écrites ; 12 ont été admissibles aux épreuves orales ; 7 ont été reçus définitivement.

Le lycée de Cahors présentait 4 candidats. Tous ont été admissibles, mais deux ont échoué aux épreuves orales.

Les deux qui ont réussi sont les jeunes Barbier avec la mention assez-bien, et Mestre.

M. l'abbé Bercegol, le sympathique vicaire de la paroisse St-Barthélémy, vient d'être nommé aumônier de la garnison.

On nous écrit de Libos : Monsieur le Rédacteur,

Je vous serais obligé de vouloir bien publier la note suivante :

Le départ du train de pèlerinage de Cahors à Lourdes est et reste fixé au 31 août. On peut encore se procurer des billets jusqu'au 23 août, inclusivement, en s'adressant à M. le curé de Libos, (Lot-et-Garonne).

Agrezé, etc. CAYLA, prêtre.

On nous écrit de Castelfranc : Malgré la chaleur tropicale qu'il faisait lundi 16, il y avait beaucoup de monde à la foire de Castelfranc. Il s'est fait relativement assez d'affaires sur les moutons ; les bœufs n'ont guère séjourné que 2 heures sur le foirai.



Malgré la foire de Villefranche, il nous est venu beaucoup de marchands étalagistes. L'on a porté en abondance jardinage, fruits, gâteaux, volailles, lapins et œufs; tout a été vendu. Je n'hésite pas à avancer que si la foire était fixée avant la fête du 15, le 10 par exemple, comme les autres, il se ferait au moins quatre fois plus d'affaires. Il serait urgent que les autorités de Castelnaud prissent leurs mesures pour qu'il en fut ainsi à l'avenir.

H. BLANCIÉ.

Nous avons le plaisir d'annoncer au public, l'apparition d'un ouvrage important pour le pays. M. le docteur J.-B. Vidaillet de Gourdon, ancien receveur des finances, commandeur de St-Gregoire-le-Grand, membre correspondant et lauréat de la Société des Etudes du Lot, vient de faire imprimer la seconde édition de son ouvrage: *Biographie des hommes célèbres du département du Lot*.

L'auteur, jeune encore, publia en 1827 une première édition de cet ouvrage, que l'on trouve dans toutes les bibliothèques bien montées du Quercy; mais qui est complètement épuisée dans le commerce, il y a longtemps déjà.

Actuellement, l'auteur, malgré son âge avancé, a eu le courage d'entreprendre la seconde édition, fortement augmentée par l'addition des notices sur les personnages marquants du pays morts depuis 1827. C'est un beau volume in-8° de 572 pages, qui sera bientôt en vente chez tous les libraires de Cahors.

DISTRIBUTION DES PRIX

A l'Ecole des Frères de Gramat.

Lundi 16 août, a eu lieu à Gramat sous la présidence de M. Blaviel, vicaire général, la distribution des prix, à l'école des Frères fondée par M. Mercier.

Après quelques petites pièces jouées avec beaucoup d'entrain par les élèves de l'établissement, M. le président a prononcé le discours suivant:

Mes Chers Enfants,

Je remercie le digne Curé de cette ville, je remercie vos excellents maîtres de m'avoir appelé au milieu de vous. Je suis heureux de pouvoir, après tant d'autres, offrir un témoignage de reconnaissance à l'homme généreux qui a su, si bien choisir, entre tous, le don le plus utile, le bienfait le plus précieux, je ne crains pas de le dire, je veux même le dire hautement, cette école est le don le plus précieux que put recevoir cette bonne population de Gramat, et précisément parce que cette école est une école des Frères.

Certes, ce ne sera pas moi qui chercherai à déprécier nos instituteurs: j'en connais un grand nombre, j'ai pu apprécier leur dévouement, leur bonne volonté, leur zèle dans l'accomplissement d'une œuvre dont on ne comprend pas assez les difficultés, les ennuis, le pénible labeur. L'instituteur qui remplit son devoir est un homme admirable. Et cependant je le dis hautement une école de Frères est un bienfait inestimable.

Sans doute, mes chers Enfants, vous êtes bien gentils, vous êtes d'excellents enfants: mais laissez-moi vous le dire: pour bien tirer parti de vous, pour bien faire ressortir l'éclat de ces diamants, il faut bien des coups de ciseau, et avant que cette terre si bonne puisse recevoir la semence et la faire lever, il faut tourner et retourner plus d'une fois le sol.

Il faut des soins incessants, une attention de tous les instants, un zèle toujours alerte, un dévouement sans réserve. Non ce n'est pas trop de l'homme tout entier pour ce grand labeur, ce n'est pas trop de toute son intelligence, de tout son cœur pour bien remplir cette tâche.

Tel est le frère de l'école chrétienne: il n'est pas divisé, il est tout à son œuvre, vous êtes sa famille, vous êtes son père, sa mère, ses frères, ses enfants, son tout; il n'a pas même à s'occuper de lui, on y pense pour lui; votre avancement, votre progrès, c'est son devoir, c'est sa tâche; le devoir, la tâche imposés par celui qui ne borne pas le salaire au pain de la vie qui passe, à l'éclat éphémère de la gloire du temps par le Dieu qui donne la gloire immarcescible, la vie qui ne finit pas.

Aussi je ne métonne pas des succès qui récompensent de tels efforts, des victoires qui couronnent de tels combats. Non, non si chaque concours vient nous révéler d'une manière éclatante la supériorité de l'enseignement des Frères, nous ne devons pas nous en étonner — les forces ne sont pas égales — le Frère n'est jamais seul dans l'arène, par la discipline, par la tradition, il combat non pas seul, mais, en quelque sorte, avec les forces de tous les siens; il a leurs méthodes, il profite de leur sagesse et de leur expérience, et il est tout entier à son œuvre, et son œuvre est son unique préoccupation, et il peut dire au Dieu des sciences, au Dieu qui éclaire tout homme venant en ce monde, au Maître unique de la vérité, il peut dire à ce Dieu qu'il compte sur son secours; car c'est pour lui, c'est en son nom qu'il

s'est dévoué à ce pénible labeur, et il sait que ce Maître des maîtres est fidèle et ne manque pas à celui qui veut recourir à son aide: aussi quelle énergie nouvelle il puise dans cette assurance d'un si puissant secours!

Mais chose étrange! vrai mystère! il se rencontre des hommes pleins de haine pour le Frère; ces hommes seraient heureux de le voir disparaître — Pourquoi? ce Frère n'est-il pas du peuple, n'est-il pas pour le peuple? mais tout est peuple en lui, mais sa vie est toute entière pour le peuple, pourquoi donc cette haine — parce que le Frère ne peut être qu'à la condition de mettre Dieu en tête de son œuvre, et de donner la religion pour base à son enseignement.

J'en suis certain et la multitude qui se presse autour de nous m'en est un sûr garant, cette erreur n'est pas partagée par l'intelligente et religieuse population de Gramat.

Habitants de Gramat, vous comprenez qu'une société sans Dieu est aussi facile à concevoir qu'un édifice sans fondements; vous sentez que la religion est le ciment nécessaire de l'édifice social et sans être académiciens comme lui vous comprenez aussi bien que le sage auteur des Césars qu'« éléction ou hérédité, souveraineté du peuple ou souveraineté du prince, peu importe, nulle institution n'est durable et sérieuse que là où règne le respect du droit, et le respect du droit n'est pas autre chose que le respect de Dieu. »

Et voilà pourquoi l'enseignement des Frères est surtout approprié aux besoins de notre époque. Le Frère, homme du peuple par son origine, homme de Dieu par sa vocation, le frère connaît le peuple, aime le peuple dont il sort et pour Dieu qui l'appelle et lui suffit, se dévoue sans réserve pour ce peuple qu'il aime. Homme de Dieu, homme du peuple le Frère apprend à ce peuple à aimer ce Dieu qui lui donne des maîtres dans lesquels se reflète sa bonté, et qui sont un perpétuel et vivant témoignage des sollicitudes de sa providence pour les petits et les faibles. En enseignant la religion au peuple, et la lui faisant aimer, il prépare à ce peuple les seules garanties solides de paix et de liberté.

Encore une fois que serait une société sans religion? un philosophe trop vanté il n'y a pas encore si longtemps, en donnait cette idée — il doit en être des hommes comme des poissons, chez lesquels les petits sont mangés par les gros.

Laissez, laissez, chers Frères, laissez ces pauvres aveugles, insulter votre robe non moins illustre par la poussière de nos écoles que par le sang dont nous la vîmes empourprée naguère sur les champs de bataille, et continuez de passer en faisant le bien.

Et vous, mes chers enfants, témoignez votre reconnaissance à ces maîtres chéris, votre reconnaissance à un bienfaiteur généreux de la cité, par votre zèle à profiter des leçons que vous recevez dans cette maison.

AVIS.

Les deux cours préparatoires établis au cours pratique des salles d'asile par arrêté du 5 avril 1850, sont réunis désormais en un seul, qui s'ouvrira le 15 novembre pour se terminer le 15 juillet suivant. Cette décision aura son effet à partir du 15 novembre 1875.

Les aspirantes devront adresser à M. le Ministre de l'Instruction publique une demande d'admission au cours, soit comme boursières internes, soit comme boursières externes.

Cette demande devra être faite sur papier timbré et accompagnée :

- 1° De l'acte de naissance de l'aspirante;
- 2° De son acte de mariage, s'il y a lieu;
- 3° De l'acte de décès de son mari, si elle est veuve;
- 4° Un certificat de moralité délivré par le maire de la commune;
- 5° Un certificat de vaccine.

Les aspirantes devront avoir 18 ans au moins et 30 ans au plus.

L'examen aura lieu au chef-lieu d'arrondissement le premier lundi d'octobre.

Les aspirantes devront joindre à leur demande le brevet de capacité ou le certificat d'aptitude si elles en sont pourvues, ainsi qu'une attestation constatant qu'elles ont la voix juste.

A Toulouse, le cadavre d'un noyé a été retiré des eaux de la Garonne près du Pont-Neuf. Ce malheureux, qui ne portait sur son corps aucune trace de violence, avait des halteres attachés autour des bras, pour paralyser ses mouvements. Le cadavre, transporté à la Morgue, a été reconnu. C'est celui de M. Olivier Ernest, âgé de 32 ans, professeur de philosophie, domicilié rue Saint-Rome, 11, M. Olivier avait disparu de son domicile depuis le 10 août.

Une enquête a été ouverte par le commis-

saire de police du 7<sup>e</sup> arrondissement pour tâcher de découvrir s'il y a crime ou suicide.

Le 28 décembre dernier, le nommé Glaize, gardien à la maison d'arrêt de Carpentras, déclara au maréchal des logis de gendarmerie qu'il avait été arrêté la veille, à neuf heures du soir, sur la route de Mazan, par deux individus qui lui avaient dérobé sa montre avec la chaîne, et une somme de 4 fr. 50. Le bruit de cette arrestation se répandit bientôt dans la ville et les environs, et causa une certaine émotion bien justifiée par les circonstances de l'arrestation et la qualité de celui qui en avait été la victime.

Cette dernière considération fit naître dans l'esprit du maréchal des logis des doutes sur la véracité de la déclaration du sieur Glaize, qui fut, depuis ce jour, l'objet d'une surveillance restée longtemps sans résultats. Enfin, ce dernier ayant été nommé gardien à la maison d'arrêt d'Aix, le maréchal des logis Steen écrivit à son collègue de cette ville, qui constata bientôt que Glaize portait à Aix la montre et la chaîne qui lui avaient été volées à Carpentras. Il était donc évident que la déclaration faite le 28 décembre était fautive.

Traduit, pour ce fait, devant le tribunal correctionnel de notre ville, le sieur Glaize a été condamné mercredi dernier à six jours de prison. Avis aux farceurs!

La cour de Cassation vient de rendre un arrêt dont feront bien de prendre connaissance tous ceux qui sont assurés contre l'incendie.

Cet arrêt décide que lorsqu'il a été stipulé dans une police d'assurances que, « à défaut de paiement de la prime dans un certain délai, sans qu'il soit besoin d'aucune demande ni mise en demeure, l'effet de l'assurance est suspendu de plein droit et l'assuré n'a droit en cas d'incendie, à aucune indemnité » cette clause est licite, et les juges ne peuvent se refuser à l'appliquer.

En conséquence, doit être cassé, pour violation de l'article 1,134 du code civil, le jugement qui exonère l'assuré de la déchéance, sous prétexte que la clause était imprimée, et que l'assuré n'a pas été mis en demeure de payer la prime.

Pour la chronique locale, A. Laytour.

Variétés

NOS MAÎTRES AUJOURD'HUI

(3<sup>e</sup> article.)

Après nous avoir exposé les divers procédés d'enseignement, les différents systèmes qui se sont succédés, M. André passe successivement en revue dans son IV<sup>e</sup> livre, qui n'est pas le moins intéressant de cet ouvrage si substantiel, les questions se rapportant aux écoles primaires, aux instituteurs et aux institutrices.

Le premier chapitre est consacré au fameux écrit de M. Jules Simon, l'École dont l'auteur apprécie le talent mais combat souvent les vues, et à l'histoire de l'instituteur depuis la Révolution jusqu'à nos jours. M. André ne voudrait pas qu'on fit de ce modeste fonctionnaire un agent politique, et il demande qu'on rende la nomination des instituteurs à leurs chefs naturels, c'est-à-dire aux recteurs et aux inspecteurs d'académie. C'est un vœu fort légitime, et auquel nous ne pouvons que nous associer.

Dans le second il traite des écoles et du mode de recrutement du personnel enseignant. Il voudrait que tous les maîtres sortissent d'une école normale primaire, mais cela étant impossible, il demande aux commissions d'examen de montrer une juste exigence. Il s'agit en effet ici d'un intérêt supérieur. Donner à des ignorants le brevet de capacité, c'est mettre en de mauvaises mains toute la jeunesse d'une commune, c'est vouer à l'ignorance plusieurs générations. Il faut dans les examens une sévérité bien justifiée, d'autant plus qu'avec la liberté d'enseignement établie par les lois de 1833 et 1850, tout individu breveté peut ouvrir une école. Passant ensuite à la question de la gratuité, M. André trouve que la gratuité absolue est chose mauvaise en tous points.

Quant à l'obligation, soutenue par MM. Cousin, Carnot, J. Simon, l'auteur ne croit pas qu'on doive la faire entrer dans la loi. C'est dans les mœurs qu'il faut la faire pénétrer. Dans la plupart des pays protestants, le pasteur chargé de l'instruction religieuse se rend chaque jour à l'école, et n'admet à la confirmation, que les enfants qui ont suivi assidûment l'école, ou du

moins peuvent répondre sur les matières qui y sont enseignées. Voilà l'obligation, sinon légale, du moins de fait. Le département des Vosges occupe toujours une des premières places dans la statistique de l'enseignement primaire. Voici pourquoi. Aucun curé du diocèse, et l'évêque de Saint-Dié les en a félicités dans une lettre pastorale, n'admet à la première communion les enfants qui ne fréquentent pas l'école. Que ce concours intelligent, que cette union du clergé et des instituteurs se montre partout empressée, et l'obligation existera.

Le ministère de M. Duruy, l'enseignement professionnel, l'analyse des ouvrages de M. Rapet, l'exposé des principales méthodes, l'éducation des filles occupent les chapitres 4, 5 et 6.

Enfin, dans une remarquable conclusion, M. André montre que la civilisation progresse en même temps que l'éducation. Il jette ensuite un rapide coup d'œil sur les trois ordres d'enseignement et termine en demandant qu'en France de même que chez les nations voisines, la pédagogie ait, comme les autres sciences, ses chaires, ses examens et ses docteurs.

Le livre de M. André comble une regrettable lacune. L'intérêt avec lequel on le lit prouve que les questions pédagogiques, quand elles sont bien exposées et bien traitées, sont loin de manquer d'attrait; et en attendant que son vœu de voir entrer cette science dans l'enseignement officiel se réalise, nous conseillons à tous les maîtres de la jeunesse de lire et d'étudier ces trois volumes, fruit de laborieuses et sagaces recherches. C'est un ouvrage que nous voudrions voir dans toutes les bibliothèques scolaires, parce que nous sommes convaincus qu'il rendrait d'utiles services à tous ceux qui s'occupent des questions d'éducation. L'auteur y a condensé la matière d'innombrables volumes, les résultats de longues et minutieuses lectures, tout en donnant à ce sujet abstrait une forme attrayante. Il a su, comme le recommande le poète, mêler le grave au doux, et nous instruire en nous récréant.

Bourse de Paris.

Paris, 49 août 1875.

Rente 3 p. %	66,00
— 4 1/2 p. %	98,00
— 5 p. %	104,00

Pêche! Pêche! Pêche!

La Chasse illustrée, unique journal de chasse et pêche, publié en France, vient, à l'occasion de la réouverture de la pêche, de commencer une série d'articles pratiques illustrés sur les différentes manières de prendre le poisson en eau douce et en eau salée. Le succès de ce charmant recueil, fondé il y a HUIT ANS, par la maison Didot, de Paris, s'explique par la compétence de ses rédacteurs, dessinateurs et graveurs.

On l'a dit avec raison: « La Chasse illustrée, c'est l'ami intime de la maison, hôtel, château, ferme ou villa. »

Au mois d'août prochain paraîtra L'ALMANACH DE LA CHASSE ILLUSTRÉE, connue de tout le monde des sportsmen. Prix: 1 fr.; par la poste, 1 fr. 25.

En ce moment, La Chasse illustrée publie une nouvelle d'un brio étourdissant: PHÉNOMÈNE, Braconnière-Aubergiste, par M. C. d'Amezeuil.

Un numéro gratuit du journal, contenant dix pages d'impression, est envoyé à toute personne qui en fait la demande.

Directeur, M. A. F.-DIDOT; rédacteur en chef, M. H. EMILE CHEVALIER.

Prix d'abonnement: 20 fr. par an; 5 fr. par trimestre. 56, rue Jacob, à Paris.

A nos lecteurs

La nouvelle loi sur la presse va profondément modifier les conditions de concurrence des journaux. Aussi ceux qui existent déjà font-ils des efforts considérables pour attirer des abonnés; les journaux bonapartistes abaissent leur prix ou offrent en prime des montres en cuivre doré. Certains journaux républicains les suivent dans cette voie et offrent des pendules en zinc ou des fusils de salon.

Réorganisée sous le patronage de Députés de la Gauche, l'Opinion nationale n'a pas cru devoir recourir à ces procédés. Sa rédaction, déjà si estimée, fait tous les jours de nouvelles recrues: M. L. Ratisbonne vient d'entrer à l'Opinion nationale et on nous assure que M. Pessard devient également collaborateur de ce journal, où il pourra continuer en faveur des institutions républicaines, la brillante campagne que « l'ordre moral » était venu si brutalement interrompre.

Abonnement: 16 francs par trimestre.

Bureaux: 3, rue Coq-Héron.



INSTITUTION PRÉPARATOIRE
AUX DIVERS BACCALURÉATS ET AUX ÉCOLES
DU GOUVERNEMENT
Sous la direction de M. Ch. MUSSET,
Docteur ès sciences,
41, place de la Visitation, Toulouse.

Le 16 août, ouverture des cours pour les
sessions d'octobre et de novembre.
Résultats généraux de l'année scolaire : 24
candidats présentés, 16 reçus.

Crédit foncier de France.
Emission à 485 fr. d'Obligations communales
de 500 francs 5 0/0, remboursables en
50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au
pair d'Obligations communales 5 0/0, pour
une échéance de 10 ans et à 4 1/2 % pour une
échéance de 5 ans à moins de 10 ans. On sous-
crit : à Paris au Crédit foncier de France, rue
Neuve-des-Capucines, n° 19; dans les départe-
ments : aux Recettes des finances, chez MM.
les notaires et chez tous les correspondants du
Crédit foncier.
On peut chez les mêmes intermédiaires se
procurer, au cours, des obligations commu-
nales 5 % rapportant 15 francs et remboursa-
bles à 300 fr.

L'efficacité du PHÉNOL-BOBŒUF
(Prix Montyon) ayant été constatée pour
la destruction de tous les insectes nuisibles,
on engage MM. les propriétaires, vigneron,
cultivateurs, etc., à faire l'expérience de ce
produit, comme préservatif et curatif des ra-
vages du phylloxera, de l'oïdium, du
ver blanc, etc.

Un litre de Phénol-Bobœuf peut être étendu
de 10 à 20 litres d'eau, selon le degré de ma-
ladie de la vigne. Un quart de litre de ce mé-
lange peut suffire pour chaque pied de vigne.
— Le litre de Phénol-Bobœuf, 3 fr. 50; on
expédie en litre ou en bidon de 5, 10 et 25
litres. — Adresser les commandes et le prix
en mandat ou valeur à l'Entrepôt général, 7,
rue Coq-Héron, Paris.

REVUE ILLUSTRÉE des lettres, sciences, arts et
industries dans les deux mondes.

Sommaire du n° 38 :
Texte : Prosper Mérimée, par M. A.-J. Pons. —
Les arts au Japon (suite), par M. A. Pompon. —
Etienne Moret (suite, 3e partie), par M. A. J. Pons. —
Le suicide, par M. Francisque Sarcey. — L'éduca-
tion suivant Fénelon, la Bruyère et Perrault, par
M. Champfleury. — Le hamster, son histoire na-
turelle, ses ravages, par M. Octave Sachot.
Gravures : Portrait du Titien, peint par lui-même.
Coryphées du Bouddha (2 gravures), d'après une

ancienne peinture japonaise. — Un chez soi, ta-
bleau de M. Tony Faivre (d'après une photogra-
phie de la maison Goupil et Ce. — Le hamster
vulgaire.
Abonnement : Six mois, 15 francs. — Un an, 25 fr.
Bureaux : 25, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

Revue Scientifique.
SOMMAIRE DU NUMÉRO 7 (14 AOÛT 1875).
L'état présent de l'armée française jugé par un
anglais : I. La direction; II. L'organisation; III.
Le matériel. — Association française pour l'avance-
ment des sciences : Le Congrès de Lille et le Con-
grès de Nantes. — Académie des sciences de Paris.
— Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.
SOMMAIRE DU NUMÉRO 7 (14 AOÛT 1875).
Les élections du Tiers Etat sous l'ancienne mo-
narchie, par M. Louis Pauliat. — De la date des
différents livres de la Bible, (suite et fin), par M.
Ernest Havet. — Une visite à l'Exposition de géo-
graphie, par M. H. Gaidoz. — Notes et impressions,
par N... — Les distributions de prix. — La semaine
politique.

On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'École-
de Médecine, à Paris.
Chaque journal : Paris, Six mois 12 fr. Un an 20
fr. Départements, Six mois 15 fr. Un an 25 fr.
Les deux journaux réunis : Paris, six mois 20 fr.
Un an 36 fr. Départements, six mois 25 fr. Un an
42 fr.
Prix du numéro : 50 centimes.

Publications de la librairie Hachette
79, boulevard Saint-Germain, Paris.
Le Dictionnaire abrégé de la langue française que
vient de mettre en vente la librairie Hachette et Ce.,
aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques;
il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par
M. Beaujean, son plus assidu collaborateur. C'est le
résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en
un seul volume de l'immense travail du maître.
L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes;
les 15 premiers fascicules sont en vente.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de
la 141e livraison (14 août 1875). — Texte : La toute
petite, par J. Girardin. — Tourville, par R. de
Coudray. — Les jongleurs japonais, par Etienne
Leroux. — Les aventures du capitaine Magon, par
L. Cahun. — Becquette, par Crafty.
Dessins d'Emile Bayard, Crépon, Philippoteaux,
et Crafty.

LE TOUR DU MONDE. — Nouveau journal
des Voyages. — Sommaire de la 762e livraison,
(14 août 1875). — Texte : Excursion au Canada et
à la rivière Rouge du Nord, par M. H. de Lamoignon,
1873. — Texte et dessins inédits. — Douze dessins
de H. Clerget, Th. Weber, Taylor, Ph. Benoit,
F. Bassot et A. Derooy.
Pour les extraits et articles non signés
Le propriétaire-gérant A. Layton.

VIENT DE PARAITRE
Nos Maîtres aujourd'hui
ÉTUDES SUR L'ÉDUCATION
par M. H. André, Inspecteur d'Académie.
2 vol. in-12. Prix 5 fr. — En vente, chez Crayssac, libraire.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES
M. LINON
FLEURISTE
rue du Lycée, à Cahors
Grand assortiment de Bouquets d'É-
glise; Vases en porcelaine; Flambeaux
en verre et Fournitures pour fleurs;
Papiers de toutes couleurs.
Bouquets de fêtes votives; salons
et devant d'autel brodé or.

A CÉDER pour cause de
santé, grande
banlieue de Paris, un journal politi-
que 40 ans, avec ou sans imprimerie.
S'adresser par lettre à M. Sallé,
15, rue Burq, Paris.

AVIS.
On demande à acheter une Pro-
priété. S'adresser à M. VINCENTS
pépiniériste à Cahors.

RELIURE
CÉLÉRITÉ. — BON GOUT. — PRIX MODÉRÉS.
A l'imprimerie A. LAYTON, rue du Lycée.
on demande un Apprenti.

M. LINON
FLEURISTE
rue du Lycée, à Cahors
Grand assortiment de Bouquets d'É-
glise; Vases en porcelaine; Flambeaux
en verre et Fournitures pour fleurs;
Papiers de toutes couleurs.
Bouquets de fêtes votives; salons
et devant d'autel brodé or.

POUDRETTE VOIRIE DE BONDY
Reconnue par l'expérience comme l'engrais le moins cher
et le plus productif pour les blés et toutes les céréales.
Vente avec garantie sur analyse.
Th. PILTER, 24, rue Alibert, Paris.

L'ABELLE
SEULE COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES
CONTRE LA GRÊLE
Fondée en 1856 au capital de huit millions
En la seule année 1872, elle a garanti près de 200 millions et a payé
à 6,600 sinistrés, plus de 3 millions
Pour ne pas s'exposer à des mécomptes, on doit bien se garder de confon-
dre les Assurances à primes fixes avec les Assurances mutuelles. Dans
l'Assurance à primes fixes l'assuré a la certitude d'être intégral-
ment indemnisé des pertes constatées.
Pour connaître les conditions de l'assurance, s'adresser à M. CARRIOL,
Agent général à Cahors, rue St-James. — Agents particuliers dans tous les
cantons de l'arrondissement.
L'Abelle, Compagnie d'Assurances à primes fixes, contre l'incendie.
Garantie : 27 millions — Capital social : 12 millions — Primes en
portefeuille : 15 millions

AVIS
On demande à céder un Maga-
sin de Mercerie et de Mo-
des; très bien placé, dans la ville
de Montauban. Position assurée.
Toutes facilités pour le paiement.
S'adresser à M. Capelle, notaire à
Montauban.

Eaux minérales de Miers
HOTEL CARBOIS
A ALVIGNAC, par Cahors (Lot)
Gare de Rocamadour. — Omnibus à tous les trains.

A VENDRE
UNE VOITURE
dite Américaine.
S'adresser à la Gendarmerie à
Cahors.

L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à
Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée. Enfin, à la modicité se
joint un avantage inappréciable, qui rend peu dispendieux le séjour à Alvignac.
Les voyageurs qui logent à l'HOTEL CARBOIS, ont l'avantage d'avoir le
médecin des Eaux, dans l'Hôtel même.
Pour retenir une ou plusieurs chambres, écrire à M. Carbois,
Alvignac, par Gramat (Lot).

A VENDRE
Pour cause de décès
Une bonne ÉTUDE D'HUISSIER,
près le Tribunal de Cahors, rési-
dencé à Lalbenque.
S'adresser à Madame veuve COSSÉ,
à Lalbenque.

CINQ FRANCS PAR MOIS
EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE
POUGET. Des Droits et des obligations
des divers négociants et commission-
naires, 4 vol. in-8°. 32 fr.
PELOUZE et PREMY. Traité de chimie
générale, analytique, industrielle et agri-
cole, 7 vol. grand in-8°. 120 fr.
BREHM. La vie des animaux, illustrée
de nombreuses vignettes, 4 vol. in-8°. 42 fr.
L'École normale, journal d'éducation et
d'instruction, bibliothèque de l'enseignement
pratique. Ouvrage indispensable aux institu-
teurs, 13 vol. in-8°. 65 fr.
BALZAC. Seule édition complète, nouvelle
et définitive, publiée par Michel Lévy frères.
24 vol. in-8°. 180 fr.
CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées,
9 gros vol. in-8° Jésus. 140 fr.
MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes,
grande édition, avec illustrations de 80 fr.
10 magnifiques vol. in-8°. 80 fr.
La famille d'Orléans, magnifique volume
in-folio avec introduction historique par Jules
Janin, les titres et les armes en chromo, et
tous les portraits, biographies et autographes
de chacun des membres de cette famille.
40 planches, riche album de salon. 120 fr.

AVIS
MME VVE ANDRAL
A l'honneur de prévenir ses clients
qu'elle vient de reprendre l'ancienne
Auberge de Mme Vve Lafon, rue du
Lycée, et qu'elle continuera comme par
le passé à contenter sa clientèle.
On trouvera chez elle : chevaux
et voitures à volonté.

A VENDRE
UN COUPÉ
avec
BACHES, TIMON ET HARNAIS
le tout en bon état.
S'adresser à M. Escudier, sellier,
galerie de Fontenilles, ou à M. Capit,
fils, conducteur de l'omnibus du chemin
de fer.

A VENDRE
Le Café Couzy
dit de l'UNION
Place du Mercadial, ancienne maison
Doumeyroux, avec ustensiles, tels
que :
Billard neuf; Tables en mabre
blanc; Glaces; Calorifère; Cuisinière;
Pendule; Lustre; etc., etc.
S'adresser à M. Couzy, ou à M. La-
farge, son gendre, qui en feront la
vente.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL
ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.
EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE
Concile œcuménique de Rome, splen-
dides illustrations en chromo, véritable
monument élevé à la gloire du Saint-Siège et
de l'Église, 8 vol. in-folio. 800 fr.
Payables 50 francs par trimestre.
La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme
Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés
de 130 gravures sur acier. 90 fr.
Vie de la très-sainte Vierge, par Le Mul-
lier, 2 vol. in-8° raisin, illustrés sur acier.
Prix des 2 vol. 25 fr.
La Sainte Bible, illustrée par Gustave
Doré, édition Mame, 2 vol. in-folio. 200 fr.
Missale Romanum, splendide édit. Mame,
1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
Les Évangiles. Grandes illustrations de
Bida, édit. Hachette richement relié, 700 fr.
DUFOUR. Grand Atlas universel, le
plus complet de tous les atlas. 190 fr.
Grande carte de France, montée sur toile
et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
Géographie. Dernière édition, par Malte-
Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et
coloriées, broché. 80 fr.
Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.
Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol.
cartonnés. 390 fr.
OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.
CRÉDIT MUSICAL
Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musi-
cales éditées à Paris : Méthodes, Études, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras,
Musique religieuse, etc.
La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un mor-
ceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur
les catalogues.
Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtées par Moscheles,
Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 60 fr.
Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature,
les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

Glacière Cadurcienne
GLACES DE NORWÈGE
MM. les Limonadiers sont prévenus qu'ils trouveront chez M. Salomon,
au Grand Café Divan, DE LA GLACE DE NORWÈGE, 1er choix, non
brisée et par blocs de 50 à 200 kilogrammes.
Le grand approvisionnement qu'il a pu faire lui permet de livrer de la belle
Glace à des prix très-modérés.
Expéditions

